

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 49/25-1217.04

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 **Présents :** 13 **Votants :** 13

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Francoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Alexandra MARTIN est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Pascal MUCKLEY, Alain Claude CULLET, Colette GUIGNONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Jean-Maurice MATHELET, Alexandra MARTIN, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 11 décembre 2025

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur Stéphane PORTHEAULT, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal, que dans le cadre des recouvrements effectués par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Moûtiers, certaines sommes ne pourront pas être recouvrées.

Il présente les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables demandées par le service de gestion comptable de Moûtiers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu les demandes formulées par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Moûtiers,

- **ADMET** en non-valeur, au titre des créances éteintes (compte 6541) la somme de 853,80 € sur le budget principal
 - **REJETTE** les non-valeur pour un montant total de 1 008,90€ sur le budget principal et 232,09€ sur le budget annexe assainissement
 - **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget au chapitre 65

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Francoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,
Alexandra MARTIN.

Alexandra MARTIN